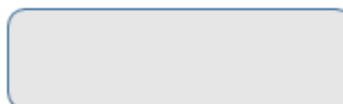




CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

IMPORTANT :
MODIFICATION
DES CONDITIONS
PARTICULIÈRES DE VOTRE
CONTRAT DEI PRO

T00000000001 000011



Le [A compléter]

Objet : Équipement de l'utilisateur principal DEI Pro du service SOL SMS (Sécurisation des Opérations en Ligne) - Modification des conditions particulières de votre contrat DEI Pro et, le cas échéant, de votre offre groupée de services.

Chère Cliente,

Vous avez choisi la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour la gestion de vos opérations bancaires en ligne et je vous en remercie.

La 2^e Directive Européenne sur les Services de Paiement (dite « DSP2 »), est entrée en application dans l'Union Européenne le 13 janvier 2018. Elle a été depuis complétée par des normes techniques de réglementation (RTS) qui sont également entrées en application.

En vertu de ces textes, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (comme l'ensemble des établissements bancaires) rend obligatoire l'authentification forte de l'ensemble des usagers, pour la connexion à son service de banque en ligne DEI PRO et pour y valider les opérations sensibles.

Ainsi, vous-même et, le cas échéant, tous vos collaborateurs qui se connectent à l'espace DEI PRO de votre entreprise sont concernés et devront, quelles que soient leurs habilitations, être porteurs d'un dispositif d'authentification forte.

Afin d'assurer une continuité de service, nous équipons ainsi automatiquement l'utilisateur principal DEI PRO du service SOL SMS qui est gratuit. Nous modifions en conséquence les conditions particulières de votre contrat DEI PRO et, le cas échéant, de votre offre groupée de services.

Coupon à compléter, à découper et à retourner
dans une enveloppe non affranchie avant le 16/10/2020 à :

REFUS SOL SMS CAISSE D'ÉPARGNE
AUTORISATION 38615
31159 FENOUILLET CEDEX

...

À ce jour, l'usager principal DEI PRO à équiper, listé dans les conditions particulières de votre contrat est le suivant :

Usager principal

Le service SOL SMS consiste à envoyer un code à usage unique par SMS sur le numéro de téléphone mobile à usage professionnel de l'usager, que celui-ci devra saisir en complément de ses identifiants et mot de passe habituels pour accéder à DEI PRO. Ce dispositif d'authentification forte, qui implique au préalable l'enregistrement auprès de votre Caisse d'Épargne du numéro de téléphone mobile à usage professionnel sécurisé de chacun de vos usagers DEI PRO, va leur permettre de continuer à accéder à DEI PRO et à valider les opérations pour lesquelles ils sont habilités, sans surcoût.

Toutefois si l'usager principal a déjà un autre moyen d'authentification forte ou si vous souhaitez opter pour un autre moyen, nous vous invitons à renvoyer le coupon de refus ci-dessous dûment complété. À noter que certains dispositifs d'authentification forte ne permettent pas d'accéder à l'espace DEI PRO de votre établissement via l'application bancaire mobile.

Cette modification des conditions particulières de votre contrat DEI PRO et, le cas échéant, de votre offre groupée de services entre en application à partir du 26/10/2020. Si vous n'avez pas manifesté votre désaccord d'ici cette date, vous êtes réputé avoir accepté cette modification.

En cas de refus, n'oubliez pas de nous retourner le coupon de refus ci-dessous dûment complété. Vous pouvez par ailleurs résilier votre contrat DEI PRO sans frais avant cette date conformément aux modalités décrites dans votre contrat. Cette résiliation entraînera une résiliation automatique de votre offre groupée de services, si vous avez souscrit à DEI PRO dans le cadre d'une offre groupée de services.

Pour équiper vos usagers secondaires d'un moyen d'authentification forte, nous vous remercions de bien vouloir contacter votre conseiller.

Dans l'éventualité où des usagers DEI PRO ne seraient pas enrôlés à un dispositif d'authentification forte, la réglementation ne leur permettra plus d'accéder au service de banque en ligne.

Votre Conseiller SARAH CHRISTMANN reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires concernant votre contrat DEI PRO.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez, nous vous prions de croire, chère cliente, cher client, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Votre Conseiller Caisse d'Épargne

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante www.caisse-epargne.fr/de/fila/bre-A6/D60030 et à tout moment sur notre site internet de l'Homme 3702 Metz cedex.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 881 876 700 euros - siège social à STRASBOURG 67100, 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07004738



COUPON DE REFUS DU SERVICE SOL SMS

☐ Je ne souhaite pas bénéficier du moyen d'authentification forte pour l'usager principal DEI PRO

Coupon à compléter et à retourner dans une enveloppe libre réponse sans affranchissement, avant le 16/10/2020, à :
REFUS SOL SMS CAISSE D'ÉPARGNE - AUTORISATION 38615
- 31 159 FENOUILLET CEDEX

Dans l'éventualité où des usagers DEI PRO ne seraient pas enrôlés à un dispositif d'authentification forte, la réglementation ne leur permettra plus d'accéder au service de banque en ligne.

Date : _____
Signature : _____



3 75135 082399112